

# Témoignages

JOURNAL FONDÉ LE 5 MAI 1944 PAR LE DOCTEUR RAYMOND VERGÈS

N° 19417 - 75ÈME ANNÉE

## Mobilisation du 5 décembre

### Retraites : le déficit est une vaste blague

Dans son entreprise de casse des services publics, le gouvernement compte supprimer le droit d'une retraite suffisante pour vivre. Ceci a pour objectif de privatiser ce service public en accentuant le poids des assurances privées dans ce que l'ultra-libéralisme considère comme le marché des fonds de pension. Les plus grands bénéficiaires du système pourront toujours se payer une assurance privée complétant leurs rentes, tandis que pour l'écrasante majorité de la population, c'est la garantie d'une fin de vie dans la pauvreté que promet le gouvernement. Tout ceci part d'une vaste blague : le déficit du régime général de la Sécurité sociale.

Demain, un grand défilé est prévu à Saint-Denis à l'appel de l'Intersyndicale. Cette manifestation s'inscrit dans un grand mouvement coordonné avec la France, qui comprend notamment un appel à une grève reconductible. L'enjeu est de taille, car le gouvernement veut mettre en pièce un système de protection sociale construit au lendemain de la Seconde guerre mondiale. Pour cela, plusieurs arguments sont évoqués.

Le premier est l'allongement de l'espérance de vie. Si les travailleurs vivent plus vieux, alors ils doivent travailler plus longtemps. Or il s'avère que l'allongement rapide de l'espérance de vie depuis la Révolution industrielle en Europe s'est accompagné d'une réduction du temps de

travail, et de la mise hors-la-loi du travail des enfants. C'était le résultat de la lutte menée par les syndicats soutenus par les Partis communistes et des organisations politiques progressistes. C'est pour cette raison que la principale cible de la politique du gouvernement sont les syndicats, comme le rappelle les différentes lois visant à affaiblir les organisations de travailleurs, telles que la « loi Travail El Khomri », la « loi Macron », puis les « Ordonnances Macron ». Le gouvernement considère à juste titre que les syndicats sont un moteur du progrès social et donc de la lutte contre les inégalités, c'est-à-dire un obstacle à toute politique réactionnaire visant à figer la société, afin que les héritiers de la classe dominante soient assurés d'occuper la même position que leurs parents.

#### Des cadeaux aux patrons pas remboursés par l'État

Le second est une vaste blague : le déficit de la Sécurité sociale et des régimes de retraites. Les caisses de retraite sont financées par les cotisations des travailleurs sur leur salaire, ainsi que sur leur salaire différé. Abusivement dénommée « charges sociales », ces cotisations prises sur le salaire différé des travailleurs sont une variable d'ajustement utilisée par les gou-

vernements pour faire baisser le coût du travail. Cela se traduit par de nombreuses exonérations, notamment à La Réunion depuis que Paris a fait de la défiscalisation un des piliers de sa politique.

Or, ces cotisations devaient revenir à la Sécurité sociale, notamment pour financer les caisses de retraites. Malgré tous les engagements pris, les gouvernements n'ont pas pris à leur charge le manque à gagner qu'ils ont créé. Ils sont donc responsables du déficit, qui ne découle que de décisions politiques. A croire que l'objectif n'était pas de placer la Sécurité sociale délibérément en déficit, pour utiliser l'argument comptable comme prétexte pour casser cet outil.

#### Plus d'argent qu'au moment de la création des retraites

Toujours au sujet du déficit, il serait dû au fait que d'après la classe dominante, il n'y aurait plus d'argent. Là aussi, c'est de la blague. Car il est nécessaire de rappeler que la Sécurité sociale a été créée dans un pays en ruine. La France était ravagée par plusieurs années de guerre, de nombreuses infrastructures étaient détruites. Le train était le principal mode de transport, et la plupart des voies avaient été détruites par les combats. Il fallait donc tout reconstruire. C'est dans ces conditions extrê-

mement difficiles que le gouvernement de l'époque a appliqué le programme du Conseil national de Résistance, qui prévoyait notamment la création de la Sécurité sociale. La France de 1945 avait donc beaucoup moins d'argent qu'aujourd'hui, et malgré tout elle a réussi à créer et faire vivre la Sécurité sociale, ce qui permit enfin à tous travailleurs d'avoir droit à une retraite digne. Toutes les politiques mises en place depuis une quinzaine d'années à Paris ont eu pour objectif de raboter ce droit.

### Le chômage au service du déficit

Dernier point au sujet du déficit : il est entretenu par le chômage et la faiblesse des salaires. En effet, comme il repose sur une cotisation fonction du salaire, plus le salaire est élevé, plus les recettes de la Sécurité sociale sont importantes. Or, le gouvernement ne sanctionne pas les entreprises qui paient les femmes moins que les hommes. Si le droit des femmes à un salaire égal pour un travail égal était respecté, alors les cotisations pour la Sécurité sociale augmenteraient.

Enfin, le chômage reste le moyen de pression privilégié par la classe dominante pour étouffer les revendications et écraser les salaires vers le bas. Ceci permet

à la valeur ajoutée d'être transférée des salaires vers les poches des actionnaires. Cette politique de bas salaire et de précarité soutenue par le gouvernement a pour conséquence de diminuer les recettes pour financer les retraites.

Par conséquent, tous les arguments des partisans de ce projet réactionnaire ne tiennent pas, tout ne dépend que de décisions politiques. Aux travailleurs de se faire respecter par le pouvoir grâce à la lutte.

M.M.

## COP25 : « capitulation » ou « espoir »

Dans la capitale espagnole, le Secrétaire général des Nations Unies, António Guterres, a présenté aux délégués de la COP25 deux chemins possibles sur la question du climat : celui de la « capitulation » et celui de « l'espoir ». L'humanité dispose déjà des outils, de la technologie, des connaissances scientifiques et des ressources pour contrer le changement climatique, a-t-il rappelé.

« D'ici la fin de la décennie à venir, nous serons sur l'un des deux chemins », a déclaré M. Guterres, soulignant que le monde se trouve aujourd'hui à un moment critique de ses efforts collectifs pour limiter le « dangereux réchauffement planétaire ».

L'humanité dispose déjà des outils, de la technologie, des connaissances scientifiques et des ressources pour contrer le changement climatique, a, une nouvelle fois, répété le chef de l'ONU. « Mais ce qui me frustre, c'est la lenteur des changements », a-t-il dit, « Nous n'avons pas de temps à perdre », a souligné le Secrétaire général, tout en déplorant le manque de « volonté politique ». A Madrid, M. Guterres a rappelé

aux États la nécessité de réduire les émissions de gaz à effet de serre de 45 % par rapport aux niveaux de 2010 d'ici 2030 et atteindre l'objectif de neutralité carbone d'ici 2050. « C'est le seul moyen de limiter la hausse de la température mondiale au 1,5 degré maximum nécessaire d'ici la fin de ce siècle », a-t-il dit. Selon le Groupe intergouvernemental d'experts sur l'évolution du climat (GIEC), une augmentation de la température au-delà de 1,5 degré Celsius conduirait le monde à une catastrophe.

### 5 dernières années les plus chaudes

Malgré ce scénario catastrophe réel, le monde n'a toujours pas pris les mesures nécessaires pour l'éviter. Les cinq dernières années ont été les plus chaudes jamais enregistrées. Dans plusieurs régions du monde, les centrales au charbon continuent d'être planifiées et construites en grand nombre. Agriculture, transports, urbanisme, construction et bâtiment : dans de nombreux secteurs, « nous

sommes loin d'une voie durable », a déploré le Secrétaire général. « Soit nous mettons fin à cette dépendance au charbon, soit tous nos efforts pour lutter contre le changement climatique seront voués à l'échec ».

Pour résoudre l'urgence climatique, le secrétaire général de l'ONU plaide, non pas pour une approche progressive, « mais une approche transformationnelle » et un « changement rapide et profond » dans la manière dont les hommes et les femmes mènent leurs activités, génèrent de l'énergie, construisent les villes, se déplacent et se nourrissent. « Si nous ne changeons pas notre mode de vie de toute urgence, nous mettons en péril la vie elle-même », a-t-il prévenu.

Le Secrétaire général a rappelé à Madrid les pistes pour protéger le climat : mieux tarifier et taxer le carbone, ne plus construire de nouvelle centrale à charbon après 2020, cesser les subventions aux combustibles fossiles, assurer une transition écologique qui soit juste sur le plan des emplois, de la formation continue et de la protection sociale.

## CGTR et l'affaire Mr Bricolage

### « Demander le respect de la loi est une vertu, la violer une grave atteinte à l'ordre public »

**Voici le texte d'une déclaration du Bureau confédéral du syndicat, avec des inter-titres de « Témoignages ».**

Sur saisine de la CGTR quant à l'application de l'accord du 7 octobre 1966 (suivi de l'arrêté préfectoral du 17 octobre 1966) interdisant le travail du dimanche midi au lundi midi dans le commerce non alimentaire, le TGI a rendu son verdict le 18 novembre dernier. L'accord s'impose à la loi. Et la loi s'impose à tous.

Cet accord n'interdit donc pas l'ouverture le dimanche matin mais l'encadre : libre à ceux qui le veulent d'ouvrir le dimanche matin, mais interdiction du dimanche 12h à lundi 12h et obligation de fermer pendant 24 h consécutives tous les 7 jours.

En ouvrant le dimanche après-midi, Mr Bricolage a sciemment violé la loi pour tenter d'imposer le travail du dimanche après-midi.

En fermant dès dimanche matin sur Savannah alors qu'il n'en avait pas l'obligation, Mr Bricolage fait dans la provocation.

La loi serait obsolète ? Il faut la réviser ? Mais alors pourquoi depuis 2016 notre demande d'ouverture de négociations s'est heurtée à un mur de silence et de mépris de la part du patronat ? Dans le même temps en septembre 2016, nous avons communiqué en direction de l'État, des Intercommunalités et des collectivités locales afin de les sensibiliser sur cette problématique.

Et c'est aujourd'hui que ce patro-

nat qui refusait toute idée de négociation s'empresse d'en demander l'ouverture ! Ceci étant, la CGTR réitère sa disposition à négocier pour notamment faire valoir l'amélioration des conditions de travail du personnel.\*

Ceux qui travaillent le dimanche le font pour arrondir des salaires et bourses ne leur permettant pas de vivre décemment. Ils ne doivent pas être utilisés pour tirer vers le bas le droit du travail.

Le volontariat est une fumisterie : celle /celui qui refuse est sanctionné en 2 temps, 3 mouvements. Cacher cette évidence est un silence assourdissant.

Les motivations de Mr Bricolage et consorts sont bien loin de toute philanthropie et sont strictement d'ordre financier.

L'ouverture du dimanche ne crée pas d'emplois mais un transfert des petites aux grandes surfaces. Ce que les grandes surfaces engrangent se fait au détriment du petit commerce notamment de centre-ville. La poche des salariés n'est pas extensible.

L'interdiction du travail du dimanche est une vieille revendication de la CGT et de la CGTR, et elle n'a pas pris une ride.

La société n'y gagne rien. Par contre, elle perd en cohésion et le travail le dimanche détruit la vie familiale. La marchandisation de la moindre interstice de la société peut attendre un jour tant la structuration du temps social est un pilier de la cohésion sociale.

L'ouverture du dimanche des commerces s'élargira, à terme, à d'autres secteurs (transport p. ex) et entrainera, au final, une banalisation du travail du dimanche. Et alors, l'exception deviendra la norme et tout avantage lié à l'exception disparaîtra ! Ainsi, la boucle de la marchandisation de la société sera bouclée.

Le travail du dimanche doit rester l'exception et ne concerner que des secteurs d'utilité publique (santé p. ex).

### Les salariés votent massivement CGTR

La CGTR ne s'immisce pas dans la vie des gens. Elle ne demande que l'application de la loi. La loi doit intervenir pour mettre un frein à la rapacité des marchands qui s'assoit sur la santé de travailleurs « obligés » de s'éreinter pour donner à manger à leurs proches ; pour réguler le commerce afin que le petit commerce puisse continuer à exister ; pour que la société ne devienne pas dans son ensemble une immense zone commerciale où le fric est roi.

Enfin, pour faire pièce définitivement à l'argument : « la CGTR n'a pas consulté les salariés », les résultats des dernières élections CSE intervenues dans 3 grandes enseignes après la décision du TGI du 18 novembre 2019 nous ont donné la totalité des sièges.

## Témoignages

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergés  
71e année

Directeurs de publication :

1944-1947 : Roger Bourdageau ; 1947 - 1957 : Raymond Vergés ; 1957 - 1964 : Paul Vergés ; 1964 - 1974 : Bruny Payet ; 1974 - 1977 : Jean Simon Mounoussany  
Amourdom ; 1977 - 1991 : Jacques Sarpédon ;  
1991- 2008 : Jean-Marcel Courteaud  
2008 - 2015 : Jean-Max Hoarau  
2015 : Ginette Sinapin

6 rue du général Émile Rolland  
B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX

Rédaction

TÉL. : 0262 55 21 21 - E-mail : redaction@temoignages.re

SITE web : www.temoignages.re

Administration

TÉL. : 0262 55 21 21

Publicité : publicite@temoignages.re

CPPAP : 0916Y92433



## Eugène Rousse, collecteur de mémoire infatigable, s'en est allé...



Eugène Rousse lors de l'hommage aux libérateurs de La Réunion, en 2017 au cimetière maritime du Port, aux côtés de Firose Gador.

**Hier, nous avons la grande tristesse d'apprendre le décès d'Eugène Rousse, un militant de la connaissance de l'histoire réunionnaise. La veillée mortuaire s'est tenue ce 3 décembre à la ZUP du Port. Voici un texte de Brigitte Croisier rendant hommage à Eugène Rousse.**

Il était né dans une famille de 13 enfants le 5 mars 1928 à Saint-Denis (La Montagne), déclaré à la mairie sous le prénom de Paul, qui laissa la place à Eugène quand il fut hébergé à la suite de l'incendie de la paillote de ses parents par

une famille qui comptait déjà un petit Paul en son sein.

Grâce à son papa facteur qu'il accompagnait dans ses tournées, il s'intéressa très tôt à l'actualité qui inspirait les titres des journaux distribués et il écoutait d'une oreille attentive les conversations de son père aux convictions progressistes.

Au moment de choisir une voie professionnelle, il passe le concours d'entrée à l'École normale qu'il réussit en juin 1945, seul garçon parmi 12 filles. Il part se former à Aix-en-Provence. À son retour à La Réunion, le vice-rec-

teur Hippolyte Foucque lui propose plusieurs postes : Eugène Rousse choisit Le Port où il fera toute sa carrière.

C'est en pleine grève des dockers et des cheminots, en octobre 1950, qu'il commence à enseigner et s'engage dans les batailles syndicales, un engagement auquel il sera fidèle toute sa vie.

En effet, il se syndique dès le lycée et, quand il se raconte, il affirme « j'étais un syndicaliste, je ne dirais pas de premier plan, mais j'ai travaillé beaucoup pour le syndicat acceptant de nombreuses responsabilités et cela très tôt. » (entretien avec B. Croisier, 2008). Il

parcourt l'île avec Raymond Mondon, directeur de l'école de garçons du Port et qui fut élu député avec Paul Vergès en 1956. Il est cofondateur du courant « École réunionnaise » au sein du SNI (Syndicat national des instituteurs), création qui provoque des manifestations d'hostilité révélatrices d'une époque où l'usage du mot « Réunionnais » était perçu comme une menace de séparatisme. Enfin, ultime signe de son lien avec le syndicalisme, son dernier ouvrage, écrit dans des conditions difficiles dues à son état de santé, est consacré à Bruny Payet, la vie d'un lutteur infatigable.

Son engagement fut aussi politique : élu sur la liste conduite par Paul Vergès en 1971, il aura été conseiller municipal du Port jusqu'en 2008.

Outre son engagement syndical et politique, il se sera énormément investi dans la restitution du passé par un travail rigoureux où ce qui pourrait passer pour un détail est vérifié minutieusement à plusieurs sources pour être transmis dans une exactitude irréprochable. Ses thèmes de recherche sont parfois liés à des épisodes qu'il a lui-même vécus ou des personnages qu'il a côtoyés. Il s'agit souvent d'hommages, ce qui n'exclut pas l'objectivité. Ainsi Raymond Mondon (1972, 1992), Victor Schœlcher qu'il admirait (1994), Théodore Drouhet (1995), Léon de Lépervanche (2007), Raymond Vergès, père fondateur de La Réunion moderne, (2007) sont des biographies publiées sous le titre Hommage à..., souvent à l'occasion de la commémoration d'une disparition ou d'un événement marquant.

Dans un autre registre, il s'est affronté à la question Qui a tué Alexis de Villeneuve ? (2000).

En lien avec son engagement syndical et politique, il a publié 3 tomes intitulés Combat des Réunionnais pour la liberté (1993, 1994), chronique où il reconstitue les luttes des Réunionnais.es depuis la Seconde Guerre mondiale,

et, en particulier, contre les fraudes électorales et les violences de ce qu'on a appelé les « années Debré ».

L'histoire du Port lui a inspiré 4 tomes (La commune du Port a 100 ans, (1995, 1996, 1997, 2000) ainsi que Le 50e anniversaire de la libération de la ville du Port le 28 novembre 1942. Une ville du Port qui a compté pour lui, puisqu'il y enseigna les sciences et y fut conseiller municipal pendant 37 ans. Choqué que peu de monde connaisse à quel personnage correspond le nom des rues et qui est représenté dans les statues de la ville, il tint à corriger cette méconnaissance de l'histoire, il s'en faisait un devoir, collecteur et passeur de mémoire exigeant.

Si son champ d'exploration est dominé par l'histoire de La Réunion et celle du Port, il a aussi évoqué l'histoire malgache et l'insurrection de 1947.

Il faut ajouter à cette bibliographie les nombreux « papiers » envoyés à la presse pour rappeler tel événement jugé important ou pour faire connaître une figure oubliée. En ef-

fet, il était important pour lui d'évoquer et de restituer le parcours de telle ou telle personne dont le souvenir public s'était estompé, mais dont l'action, aussi discrète fût-elle, avait eu son importance. C'était sa façon à lui d'exprimer sa gratitude à celles et ceux qui aiment la Réunion et qui se sont investis dans la défense de ses droits. Il a mené ce travail jusqu'au bout avec une détermination qui n'a jamais été entamée par ses soucis de santé, comme s'il accomplissait là une mission.

Ce devoir de transmission mené avec obstination et rigueur lui valut le prix Zarboutan nout kiltir 2008 décerné par la Maison des Civilisations et de l'Unité Réunionnaise (MCUR), ainsi qu'à Daniel Honoré, René Payet et Daniel Singaïny, la même année.

Là finissent 92 ans d'une vie vouée à un travail de restitution concrète, précise, détaillée, circonstanciée, d'événements et de personnages historiques appartenant pour la plupart au XXe siècle. Tel est le trésor qu'il laisse à La Réunion. Qu'il en soit remercié !

**Brigitte Croisier**





# Oté

**I fo vanj kont la mizèr ! I pé vanj kont la mizèr ! In konba nésésèr, pa in konba initil !**

Mi sort lir dann Témoignages mé moin sfèr sa i kontant désèrtin, mé sa i vé pa lété fine lir avan dann d'ot zournal, dir ditou d'ot i di sinplomman la vérité. dann d'ot sours z'informasyon bann gran komine La Rényon lé mal plasé Astèr, l'androi nou la fine arivé é pou dsi lo poinn vizé zot rishès par tienbo kont La Frans sé in péi rish i pèrsone. Dann bann grann vil la : ézite pa tou bout shan anons son bone dann bann gran komine-la néna zintansyon, son bann prinsip : la plizyèr an parm sé i bann komine pli liberté, l'égalité épi la fraternité, sanm pov dann l'ansanm La Frans. Parmi pou moin i fo arète koz in kou, i fo fé bann gran komine-la néna Sin-Pyèr, astèr é la pa kont zot zintéré. Mé konm néna Tampon, Sin-Pol épi Sin - Dni épi i di sharité bien ordoné i komans par d'ot ankor. I fé bokou pou l'outremèr ! soi. fé bokou pou La Rényon !

Bann moun pli malin ké lé zot va dir é i di déza sa la pa vré - sinplomman néna plis bann fyonèr isi La Rényon par rapor lé zot landroi. Sèryé lé ga, La Rényon néna fyonèr dakor, mé dann lé zot péi l'outremer la poin, dann La Frans la poin. Alé dormi don ! Aprésa si ou i rogard bien néna fyonèr an parmi bann pov, mé néna fyonèr galman an parmi bann rish. Sak i tronp dsi son dékarasyon zinpo, sa la pa fyonèr sa ? Sak i kalkil mal son rovni dann son lintéré, sa la pa bann fyonèr sa ? Alor siouplé, arète in kou malparl bann pov pars mal parlé, i pé

Dann kékmoi i sava fé zéléksyon minisipal. Lé bien é vi k'i rovien mi domann amoin si i fodré pa, so foi isi rogard in kou bann pov, fé in sèryé zéfor pou tir azot dan la mizèr... I gingn trouv milyar par dsi milyar pou fé la route avèk in gapiyaz inkroiab épi avèk lo risk lo pon di nor i tonm dann lo, i gingn pa pans in pé l'moun. Sré pa l'èr fé disparète in pé la mizèr ?

Mi pans lé pliské l'èr, é mi kroi lé posib, é mi kroi lé itil. Alor alon fé ! Akoz pa ? Si la bèrn anou dopi lontan mi pans lé l'èr pou mète anou in pé an limiyèr. Lé l'èr pou tienbo kont nout

## In kozman pou la rout

**« Mi donn pa lo shat pou vèye la grèss. »**

Médam, Méisyé, La Sosyété, koz èk moin sé koz èk in kouyon-sé o pyé d'lo mir k'i oi lo mason. Mi pans zot i koné déza lo kozman : « Mi amontr pa lo shien pou manz mayi » sansa li va fé amoinn tor, li va détrui mon karo mayi. Michel Admette i di pa dann in shanté : zanfan la pa moin, mi done pa manzé, mi nourri pa lo vèr pou pik mon kèr ? Dizon sa sé in kozman i plé pa moin ditou poitan mi souvien bien kan moin té i travaye souvan dé foi moin téi antann demoun di zafèr konmsa. Zot i pans pa konm moin néna in zafèr lé visyé ladan ? Sa i rapèl pa zot mové souvnir ? Lé sir ou i sava pa amontr out zènmi koman i fé pou détrui aou,. Sa la pa in n'afèr pou fèr ! Mé la pa non pli in n'afèr a fèr ké si sé goumant l'inzistis, priv demoun dans le bèzein. Alé ! Mi lèss azot fé travaye zot kèk la dsi é ni artrouy pli d'yan. Sipétodré !